République Française
Département de l'Hérault

Commune de Garrigues

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Le **Cinq Juin deux mille vingt-six**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Garrigues (34160), s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dûment convoqué par M. Patrick MARY, Maire de Garrigues.

Date de la convocation : 29 Mai 2026

Conseillers : En exercice : 8 Présents : 7 Pouvoirs : 1 Votants : 8

Présents : CHARBONNIER Clara, GRONCHI Wladimira, MONZIOLS Rosette, DE DUYTSCHE Patrick, LECHEVALIER Stève, MARY Patrick, NIEL Claude.

Absente : MARTIN Elodie.

Procuration : MARTIN Elodie à MARY Patrick.

Secrétaire de séance : GRONCHI Wladimira

DCM 30-2026 : 1 - Procès-verbal du conseil municipal du 4 Mai 2026

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 mai 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Garrigues, le 6 Juin 2026

Le Maire
Patrick MARY

MAIRIE DE GARRIGUES ★ 34 (Hérault) ★

La secrétaire de séance
GRONCHI Wladimira

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.

Accusé de réception en préfecture
034-213401128-20260612-DCM30-2026-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2026

Accusé de réception en préfecture
034-213401128-20260612-DCM30-2026-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2026